

# INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

## LA CULTURE DU *CLUBBING* BRUXELLOIS

### 1. RÉFÉRENCE

Référence du dossier : 5000-0025

Demande du : 07/06/2023

Date d'inscription à l'inventaire : 06/07/2023

Date de mise à jour : /

### 2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

#### 2.1. NOM

*Brussels By Night Federation* asbl

#### Représenté par : (le mandaté)

Monsieur

Nom : Serra

Prénom : Lorenzo

Fonction : Co-fondateur et président

#### Personne(s) de contact :

Monsieur

Nom : Serra

Prénom : Lorenzo

Adresse : Avenue Arnaud Fraiteur n°15/23, 1050 Ixelles

Téléphone : /

E-mail : [lorenzo@brusselsbynightfederation.be](mailto:lorenzo@brusselsbynightfederation.be)

#### 2.1.1. AGISSANT EN QUALITÉ DE :

*Brussels By Night Federation* est une asbl vouée à accompagner, représenter et promouvoir le secteur *nightlife* bruxellois. Les membres qui composent la fédération sont les opérateurs et les professionnels de la nuit créative et festive bruxelloise. D'une part les sédentaires, les propriétaires des établissements nocturnes (clubs, bars de nuit, salles de concert, occupation temporaires,...), d'autre part les itinérants, qui ne sont pas propriétaires d'un établissement (collectifs, festivals, labels,...).

L'objectif de *Brussels By Night Federation* est double :

- faire remonter aux autorités les problématiques régulièrement rencontrées par les opérateurs du monde festif et formuler des solutions afin d'envisager la nuit comme partie intégrante de la vie économique, culturelle et sociale de Bruxelles, de la rendre plus sûre, plus respectueuse et plus attractive.
- être l'interlocutrice des autorités pour traiter ensemble les problématiques relatives au secteur.

### 3. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT / DÉNOMINATION

#### LA CULTURE DU *CLUBBING* BRUXELLOIS

##### 3.1. DOMAINE(S) CONCERNÉ(S)

- Traditions et expressions orales, langues
- Arts du spectacle
- Pratiques sociales, rituels, événements festifs
- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Savoir-faire liés à l'artisanat
- Autre(s) :

##### 3.2. BRÈVE DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT

Sortir en boîte de nuit pour se divertir, écouter de la musique, danser et interagir avec d'autres personnes est une pratique sociale particulièrement présente sur le territoire bruxellois qui participe à la vie culturelle de la région. Communément dénommé *clubbing*, cette pratique implique généralement des DJs sets diffusés de manière amplifiée, des performances live, des jeux de lumières, une piste de danse et une ambiance festive pour créer une expérience sensorielle immersive. La culture du *clubbing* – ou la club culture - fait référence à l'ensemble des pratiques, des valeurs et des normes sociales qui entourent le phénomène, ainsi que des connaissances et savoir-faire nécessaires à son existence. Elle rassemble des opérateurs culturels actifs, des organisateurs, DJ et artistes, danseurs et clubbers d'origines très variés.

Depuis l'émergence de la dance-music des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, le *clubbing* s'inscrit historiquement comme un phénomène culturel durable et évolutif qui a eu un impact sur la culture populaire, l'art sous toutes ses formes et la vie sociale dans de nombreuses régions du monde, et en particulier à Bruxelles. Le *clubbing* est souvent associé à la culture urbaine, aux jeunes et à la musique électronique, bien qu'il puisse englober une grande variété de genres et de styles musicaux et rassembler des personnes de tout âge. Terrain fertile pour la créativité et l'innovation, la culture du *clubbing* donne perpétuellement naissance à des nouvelles tendances, styles de musique et modes d'interaction contribuant ainsi à l'évolution et à la diversité de cette culture, mais aussi de la société dans son ensemble. La pratique du *clubbing* participe à la construction de l'identité individuelle et collective, offrant aux participants une plateforme d'expression de soi, d'expression artistique et un moyen de se connecter avec les autres dans un environnement propice à la rencontre informelle. La culture du *clubbing* est souvent associée à des groupes spécifiques (collectifs, labels...) qui se sont formés autour de l'expérience de la vie nocturne véhiculée dans les clubs. Ces communautés partagent des valeurs telle que la liberté individuelle et l'autonomie, et s'organisent autour des principes de non-violence, de diversité musicale, de tolérance et d'inclusion.

La culture du *clubbing* est transmise par le biais de l'expérience directe et de la participation mais aussi de manière plus formelle par l'enseignement musical et événementiel dont des options permettent d'apprendre les techniques des DJ, aspect scénique, musique électronique, cours de danse moderne et urbaine dispensés dans des établissements scolaires, académies, cours privés. Une abondante documentation (archives, documentaires, films, articles, etc.) s'y réfère également.

Une vingtaine d'établissements sont actifs sur le territoire de la Région permettant la pratique dans des conditions adaptées mais peut aussi se dérouler dans des lieux plus divers et temporaires. Les clubs sont essentiellement situés dans le centre de la capitale mais aussi historiquement à St Josse, Ixelles, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Forest. La question du maintien et de la localisation des clubs est un enjeu majeur pour la sauvegarde de la pratique parfois mise en difficulté par les normes d'habitat et d'incompatibilité notamment liées au bruit en milieu urbain. Souvent médiatisé par les problématiques qu'il rencontre, le *clubbing* mérite une valorisation de ses aspects culturels, sociales et économiques pour la Région de Bruxelles-Capitale et de ses habitants, ainsi que de l'ensemble des métiers, des connaissances et des savoir-faire nécessaires à son existence.

### 3.3. COMMUNAUTÉ(S) OU GROUPE(S) CONCERNÉ(S)

Le *clubbing* est associé à plusieurs groupes concernés. Une vision plus globale de l'écosystème de la culture du *clubbing*, ainsi que le rôle des principaux intervenants, sera détaillée dans la partie 5 du formulaire.

**Les clubbers** : les clubbers sont les personnes qui fréquentent les clubs et les soirées pour socialiser, écouter de la musique, danser et s'amuser. Leur présence crée l'énergie propre au *clubbing* : ils en sont les praticiens par excellence.

**Les DJs et artistes** : Les DJs sont l'attraction principale des clubs. Ils se produisent et diffusent de la musique grâce à une installation de son amplifié. Ils contribuent de manière fondamentale à la club culture.

**Les opérateurs culturels actifs** : Il s'agit d'individus (promoteurs) ou de groupe de personnes (collectifs/labels) qui, s'ils n'appartiennent pas à un club ou un lieu en particulier, proposent des expériences de *clubbing*. Ils s'organisent autour de valeurs spécifiques (ex : promotion d'artistes émergents, promotion d'un style de musique en particulier, visibilité des femmes sur la scène musicale et des personnes sexisées et/ou racisées sur scène, etc.) via une programmation musicale spécifique.

**Les organisateurs** : les organisateurs regroupent les gérants, les directeurs artistiques, managers logistique, managers d'équipe, et tous les métiers liés à la gestion d'événements de *clubbing*. Ils sont responsables de l'organisation administrative, logistique (ressources humaines et matérielles) et artistique pour l'organisation des événements dans le club.

### 3.4. LOCALISATION

La Région de Bruxelles-Capitale est le terreau d'une club culture riche, diversifiée et dynamique. Elle dispose sur son territoire d'une vingtaine de clubs, chacun ayant quelque chose de spécifique à offrir : un aspect historique, architecturale, artistique et culturel ou une popularité auprès d'une communauté. Il peut s'agir autant de discothèques à tendance commerciale que de clubs plus *underground* issus de la club culture plus alternative<sup>1</sup>.

Au-delà des clubs, comme lieux affectés exclusivement à la fonction, le *clubbing* se pratique également dans des bars dansants, cafés de nuit, centres culturels, salles événementielles, salles de concerts, etc.

---

<sup>1</sup> Il est important de noter qu'en tant que pratique fluide et en mouvement, le *clubbing* ne se localise pas nécessairement à un endroit plutôt qu'à un autre, puisqu'elle peut être pratiquée tant en dehors « des murs » (dans des open-air, festivals, etc.) qu'« entre les murs » de lieux qui ne sont initialement affectés à du *clubbing* (ex : bars dansant, cafés de nuit, restaurants, centre culturels, salles événementiels, lieux insolites, etc.). Cette tendance est en développement aujourd'hui.

Il n'existe pas encore une nomenclature et des critères partagés pour définir ce qu'est une boîte de nuit à Bruxelles. Toutefois, on peut trouver ci-dessous une liste des lieux qui disposent de l'appellation « boîte de nuit » à Bruxelles sur base des critères suivants : code NACE, présence d'une piste de dance, programmation musicale et ouverture au moins de 22h à 06h du matin.

Le Mirano	Chaussée de Louvain 38, Saint-Josse-ten-Noode
Fuse	Rue Blaes, 208, Bruxelles-Ville
Spirito Brussels	Rue de Stassart 18, Ixelles
La Cabane	Chaussée de la Hulpe 182, Watermael-Boitsfort
C12	Rue du Marché aux Herbes 116, Bruxelles-Ville
Cactus Club	Boulevard du Souverain 147, Auderghem
Bloody Louis	Avenue Louise 32, Bruxelles-Ville
Chez Ginette – Homemade Club (You)	Rue de l'Épée 4, Bruxelles-Ville
Les Jeux d'Hiver	Chemin du Croquet 1, Bruxelles-Ville
Zodiak Club	Rue du Marché aux Fromages 10, Bruxelles-Ville
Jalousy Club	Rue Haute 4, Bruxelles
Magasin 4	Avenue du Port 51B, Bruxelles-Ville
Dyoukes	Rue Duquesnoy 18, 1000 Bruxelles
Barrio Brussels	Place de la Chapelle 6, Bruxelles-Ville
Madame Moustache	Quai au Bois à Brûler 5/7, Bruxelles-Ville
Bonnetooi	Rue des Pierres 8, Bruxelles-Ville
Chez Maman	Rue des Grandes Carmes 7, Bruxelles-Ville
Cartagena Salsa Bar	Rue du Marché au Charbon 70, Bruxelles-Ville
Birdy Brussels	Boulevard de Waterloo 36/37, Bruxelles-Ville
Sunset Club	Rue des Riches Claires 7, Bruxelles-Ville
Nostalgia	Rue de la Fourche 49, Bruxelles-Ville
Mani Brussels	Place Saint-Denis 15, Forest
The Maze	Rue de la Croix de Fer 25, Bruxelles-Ville
Nao Brussels	Rue de la Loi 40, Bruxelles-Ville

À part quelques exceptions, ces clubs sont principalement situés dans le centre de la capitale (explication cf. historique et développement récents, partie 4.4). Aujourd'hui, la question de la localisation des clubs et du *clubbing* est un enjeu majeur dans le développement urbanistique et la planification territoriale de la Région, notamment pour des raisons de compatibilité et de mixité des fonctions de la ville, dont le frottement des différences d'horaires des nombreuses activités provoque des incompatibilités, par exemple sur la question du bruit en milieu urbain (cf. menaces éventuelles partie 6.4).

Dans ce contexte, une étude portée par 24hbrussels est actuellement en cours dans l'objectif de cartographier les lieux de fêtes – clubs et autres typologies – sur le territoire de la Région de Bruxelles.

## 4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

### 4.1. LANGUE(S), REGISTRE(S), NIVEAU(X) DE LANGUE IMPLIQUÉ(S)

Le *clubbing*, et plus largement la club culture bruxelloise, s'adresse tant aux bruxellois francophones que néerlandophones, aux belges qu'aux internationaux. Le *clubbing* ne prétendant pas appartenir à une communauté linguistique plutôt qu'à une autre. Au contraire, elle est soutenue par une communauté de personnes dont l'intérêt commun à la musique, à la danse et aux valeurs véhiculées rassemble tant les individus au-delà des langues utilisées par les 183 nationalités présentes à Bruxelles qu'au-delà des frontières.

Néanmoins, les organisateurs et artistes s'inscrivent le plus souvent dans une dynamique internationale, puisque de nombreux DJ et artistes internationaux sont invités à se produire à Bruxelles, et font donc en sorte que l'anglais est souvent utilisé comme langue commune pour la communication entre les différentes personnes impliquées.

En outre, ce sont les formes de communication non verbales et intangibles telles que la musique, la danse et les arts visuels qui constituent par essence la part la plus importante du *clubbing*.

#### 4.2. INDICATION DES EXPRESSIONS IMMATÉRIELLES

Les expressions immatérielles du *clubbing* font référence :

1. **À la musique** : élément central du *clubbing*, elle est diffusée de manière amplifiée par les DJs se produisant, et est généralement axée sur des genres tels que la musique électronique, la disco, la house, la techno, la trance, le hip-hop et d'autres styles de musique propices à la danse et à la fête.
2. **À la danse** : La musique, son volume, le rythme et les basses provoquent une réaction physique dans le corps et stimulent le mouvement et donc la libération d'endorphines, ce qui entraîne des sentiments de plaisir et d'énergie<sup>2</sup>. Ces effets sont augmentés par la dimension immersive du *clubbing*, qui provoque une série d'expériences sensorielles visuelles, tactiles, auditives et olfactives.
3. **Aux interactions sociales et au sentiment d'appartenance** : le *clubbing* permet aux gens de se réunir et de se connecter de manière informelle avec d'autres personnes qui partagent les mêmes intérêts et les mêmes valeurs. Il procure un sentiment d'appartenance à un groupe qui se reconnaît sans se connaître, mais qui partagent la musique, l'esthétique et l'expérience.
4. **À la liberté individuelle et l'expression de soi**: les conditions du *clubbing* sont favorables à un esprit d'expression personnelle : il est alors possible de s'exprimer d'une manière qui ne serait peut-être pas possible dans d'autres contextes et d'explorer des différents aspects de son identité.
5. **À la créativité et à la diversité culturelle** : Le *clubbing* offre un espace d'expression artistique. Les clubs ont donc été le terreau de nouveaux genres musicaux, de styles de mode et de mouvements artistiques qui ont eu un impact significatif sur la culture populaire et l'histoire culturelle et sociale d'une région comme Bruxelles. La culture des clubs se caractérise souvent par sa diversité, tant au niveau des personnes qui y participent que de la musique, de la mode et de l'art qu'elle englobe. Elle offre une plateforme permettant à des personnes d'horizons différents de se réunir et de célébrer leurs différences.
6. **Aux connaissances et aux savoir-faire** : de nombreux métiers sont liés directement ou indirectement au *clubbing*. Qu'il s'agisse de tenir un club ou d'y organiser des événements, de créer et diffuser de la musique analogique et digitale ou de promouvoir des artistes dans l'écosystème de l'industrie musicale requiert des connaissances techniques et professionnelles.

#### 4.3 INDICATION DES ÉLÉMENTS MATÉRIELS ASSOCIÉS

Parmi les différentes dimensions ou catégories d'indications des expressions matérielles du *clubbing*, on peut citer (de manière non-exhaustive) :

1. **Liste des clubs à Bruxelles** : partie 3.4 localisation.

---

<sup>2</sup> La recherche de Julia C. Basso, Medha K., Satyal et Rachel Rugh « *Dance on the Brain: Enhancing Intra and Inter-Brain Synchrony* » démontre les effets neurologiques de la danse sur le cerveau et sur le corps.

- 2. L'architecture et l'agencement du lieu** : L'agencement d'un club est conçu par des professionnels de manière à favoriser les mouvements et la circulation et peut varier considérablement en fonction de la taille, du style, de l'objectif ou de la ligne artistique de l'établissement. Cela implique donc des réflexions importantes sur où situer la piste de danse qui est généralement la pièce maîtresse du club, la cabine du DJ (dj booth), le (ou les) bar, les toilettes, l'accueil des artistes, les bureaux du personnel, ainsi que éventuellement, des zones VIP. L'aménagement d'un club a un impact significatif non seulement sur l'expérience du public mais également sur la sécurité puisqu'il contribue à l'atmosphère générale du club en favorisant les interactions sociales tout en jouant un rôle crucial dans le contrôle des foules, en minimisant les risques d'accidents et de blessures, et en assurant une circulation fluide des personnes.
- 3. Décors**: Les clubs investissent notamment dans la théâtralisation du lieu pour plonger l'audience dans une ambiance choisie, en y créant un univers à part entière, ce qui a donc un impact significatif sur l'expérience globale et l'atmosphère de l'espace. La boule de disco, comme symbole du *clubbing*. La présence de décors, l'utilisation de l'éclairage et visuels – ou non - contribuent à créer un environnement unique et immersif qui renforce l'expérience musicale et visuelle et qui sont susceptibles d'affecter l'état émotionnel du public. Par exemple, un éclairage faible peut créer une atmosphère plus intime et plus détendue, tandis que des lumières vives et clignotantes peuvent renforcer l'énergie et l'excitation de la foule.
- 4. Graphismes multimédias** : Les flyers, affiches et autres supports de communication jouent un rôle important dans la promotion des événements du club et dans l'élaboration de son image. Ils reflètent souvent l'esthétique et l'identité visuelle du club et cherchent à influencer sur les attentes et l'expérience des gens à l'égard de l'événement. Le contenu permet de communiquer des informations pratiques telles que la date, le lieu et éventuellement le code vestimentaire, le thème de l'événement ou encore les attentes en terme de comportements.
- 5. Système de sonorisation et instruments** : Le système de sonorisation est l'élément fondamental de tout club. Il permet la diffusion de la musique de manière amplifiée et permet donc la danse. Un bon système de sonorisation peut faire ou défaire toute l'expérience et la qualité du club. Le système de sonorisation se compose de différents instruments, parmi lesquels on retrouve le plus souvent : des platines (CD, MP3, lecteur vinyles, logiciel software, etc.) sur laquelle la musique est jouée; des tables de mixage permettant de contrôler les niveaux et l'égalisation des différentes pistes jouées simultanément et d'enchaîner les morceaux sans coupage et d'y ajouter des effets sonores; des synthétiseurs, boîtes à rythmes, échantillonneurs, processeurs d'effets, microphones; des casques audio permettant d'écouter le prochain morceau et de le synchroniser avec la musique passante; des enceintes permettant de diffuser le son, la rendre audible de manière amplifiée auprès de l'audience.

Il existe de nombreuses gammes de qualité de matériel, pouvant parfois monter jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Ce matériel, indispensable à la pratique du *clubbing*, peut également être complété par d'autres instruments permettant de complexifier et de personnaliser voire de produire de manière original le résultat.

- 6. Vêtements et accessoires** : La mode et les codes vestimentaires, ainsi que les accessoires (chapeaux, perruques, boa, lunettes, éventails, résilles, etc.) contribuent à l'atmosphère générale et à l'esthétique de l'espace. En offrant un espace qui permet aux gens de s'exprimer, les clubs servent souvent de plateforme pour les créateurs de mode et les stylistes émergents, qui présentent leur travail aux spectateurs et aux artistes ou à l'inverse, certains designers et stylistes qui vont s'inspirer des modes et tendances qui peuvent conduire à l'émergence et à l'évolution de la mode influencés par la culture des clubs. De plus en plus en de clubs lancent d'ailleurs leur propre ligne de vêtements ou collaborent avec des artistes, stylistes, etc. Néanmoins, dans certains cas, les clubs ont des codes vestimentaires requit spécifiquement (chic, costume).

#### 4.4. HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

##### Émergence du *clubbing*

Historiquement, on trouve les premières traces de dancing dans les années 1920 et de discothèques dans la fin des années 1950. Néanmoins, le *clubbing* prend réellement son envol dans les années 1960 et 1970, tant en Belgique qu'à l'étranger. Véritable pratique sociale qui s'est développée dans les années 1980 aux États-Unis et en Europe, en particulier dans des grandes villes qui ont vu émerger certains styles musicaux comme la disco, la house, la techno, la trance, la *drum and bass* avec des soirées récurrentes qui durent toute la nuit et qui présentent généralement de la musique de danse enchaînée grâce aux premières tables de mixages.

À Bruxelles, le *clubbing* est généralement et historiquement proposé dans le centre-ville. Dès les années 1970, des discothèques comme *les Gémeaux*, le *Canotier*, le *Klacik*, le *Pluriel*, le *Vaudeville*, le *Disque Rouge* (l'ancêtre du *Fuse*), le *Transatlantique* mais aussi des bars de nuit (*Papaye*, *l'Imaginaire...*) drainent des milliers de personnes chaque semaine. Dès la fin des années 1970, le *clubbing* prend une dimension internationale, certains clubs devenant alors de véritables « spots » reconnus à l'étranger (New York, Manchester, Ibiza, Paris, Chicago, Bruxelles...), animés par des DJs officiant de place en place, de pays en pays.

Dans les années 1980 à Bruxelles, le *clubbing* prend une autre dimension avec des lieux comme le *Garage*, le *Mirano Continental*, la *Gaité*, le *Théâtre*, la *Haute Tension*, le *Sinergon* puis le *Fuse*, installé en 1994, qui placent le *clubbing* bruxellois sur la carte mondiale.

##### Des lieux culturels devenus des clubs

Cette émergence de clubs dans les 1980 – et notamment dans le centre-ville de Bruxelles – peut partiellement s'expliquer par le réinvestissement, suite à leur déclin, de salles de cinémas de quartiers, très populaires à Bruxelles entre 1920 et 1960. En effet, Bruxelles ayant connu l'âge d'or de l'industrie cinématographique, de nombreuses salles de théâtres et cinémas ont vu le jour dans les années 1920. Néanmoins, suite à l'apparition de la télévision dans les années 1960 et des multiplex (complexes cinématographiques) dans les années 1970, les cinémas de quartiers ont perdu de leur attractivité et ont commencé à fermer les uns après les autres. C'est alors que certains entrepreneurs ont décidé de réinvestir ces lieux culturels en des discothèques et salles de dance.

Le *Mirano Continental* fut sans doute un de ces clubs emblématiques de Bruxelles. Sous l'égide de Paul Sterck et ses associés, il est situé dès sa naissance en 1981 dans un bâtiment historique, un ancien cinéma Art Déco des années 1930, ce qui lui donne un cachet particulier et une ambiance unique. Le club était dès ses début, décoré de manière extravagante, avec des sculptures, des miroirs, des lumières colorées et des projections vidéo, créant une atmosphère immersive et surprenante. Nombreuses performances et défilés y ont été célébrés, sous la direction artistique d'Etienne Russo. Aujourd'hui, 40 ans après et

malgré un changement de direction en 2016, le *Mirano* attire encore et toujours des milliers de personnes chaque week-end.

La fin des années 1980 voit une nouvelle forme de *clubbing* apparaître, à savoir les raves. Les raves sont des soirées “secrètes”, expression d’une sous-culture, qui remettent en question l’ordre établi que ce soit en terme de codes, de lieux ou de type de musique. Elles sont caractérisées par un certain nombre de valeurs: l’humanisme, la fraternité et la liberté d’être et/ou de penser. On les voit apparaître avec l’émergence et la popularisation de la musique électronique. À l’origine organisée en pleine nature, ou dans des lieux déserts (entrepôts désaffectés, usines abandonnées), à Bruxelles, les premières référencées se déroulent dès 1987 à la Villa Montald dans le Parc de Roodebeek où se rassemblent près de 1.000 personnes. Progressivement, ces soirées « extramuros » ont un impact social et culturel majeur puisqu’à partir de là, la demande pour ce genre musical se popularise.

Apparaît alors un nouveau club emblématique, Le *Fuse*, qui a été fondé en 1994 et qui est devenu rapidement un lieu de rassemblement pour les amateurs de musique électronique de la ville et de la région. Toujours lié à la tendance historique des réinvestissements des cinémas à Bruxelles, le rue Blaes 208 d’abord été en 1921 un petit théâtre bruxellois, l’*Alcazar*, pour ensuite devenir un cinéma (inventarisé dans le patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale) connu d’abord sous le nom de cinéma Blaes de 1921 à 1936 puis cinéma Iris de 1936 à 1947 pour devenir le fameux cinéma Raf, dont le nom porte l’hommage aux libérateurs de la Seconde Guerre mondiale, de 1947 à 1971. Entre 1971 et 1980, le Rue Blaes 208 a fonctionné comme discothèque très populaire à l’époque de musique latino, appelée le *Disque Rouge*. Le balcon du cinéma a été séparé de la grande salle du bas et est devenu le *Disque Vert*. Ce n’est qu’en avril 1994, lorsque deux entrepreneurs de Flandre Occidentale, Peter Decuyper et Thierry Coppens, ont acquis les lieux, que le Rue Blaes 208 est devenu le *Fuse*, tel qu’on le connaît encore jusque maintenant, 29 ans plus tard.

Lors de la création du *Fuse* en 1994, la musique techno n’avait pas encore sa place dans la société, ni dans la culture. L’établissement précurseur a lancé ce style sur le plan national et international. Il va de même pour tous les artistes du style qui n’étaient pas connus à l’époque, et qui maintenant ont une renommée internationale.

### **Une histoire liée à la musique**

En parallèle à ces lieux émergents, ce ne sont pas que les clubs qui placent la Belgique et Bruxelles sur la carte du monde moderne mais également des courants musicaux qui vont permettre au *clubbing* bruxellois et belge d’exploser et de devenir le centre du monde : la *body music* (avec des artistes iconiques tels *Front 242*, *The Neon Jugement*, *A Split Second...*), la *new beat* (*Acts of Madmen*, *CJ Bolland*, *HNO3*, *Public Relation*, *Liaisons dangereuses*, *Lords of Acid*, *The Maxx*, *TQuest...*); des labels de musique devenus aujourd’hui légendaires (*ARS*, *Crammed disc*, *Les Disques du Crépuscule*, *Music Man*, *Nunk Records*, *PIAS* (*Play It Again Sam*), *R&S...*) et des DJs qui officient à Bruxelles (Jean-Claude Maury, Patrick Avella, Jean-Louis Rossignon, Pascal Clark, Chacha, Poltergeist, Olivier Gosseries, DJ Pierre, Deg, Cosy Mozzy, etc).

Une ligne du temps produite par des étudiants lors d’un workshop organisé par 24hbrussels, ADAM Brussels et l’ULB identifie 10 phases dans l’évolution des typologies de lieux de *clubbing* à Bruxelles, en fonction de l’évolution de la musique, liée à une évolution sociétale.

Style de musique	Période	Types de lieux	Lieux
Le classique	< 1930	Théâtre/opéra/bals	La Monnaie, Mirano, Théâtre de la Gaité, cinéma Blaes, l’Ancienne Belgique, le Parc, Falstaff, Cirio, Beeursschouwburg, Concert Noble, Waux Hall, Palais d’été, bals populaires, kermesses, etc.
Jazz	1940	Dancing	L’Ancienne Belgique, Bœuf sur le toit, taverne Métropole, palais Baudouin, l’Archiduc...
Music-Hall	1950	Dancing	Chez Paul au Gaity, Le Versailles, Duc de Buckingham, Le grand siècle, La Malmaison...
Pop/Rock	1960	Dancing	Ben-Hur, Cirque royal, pol’s jazz club, terrasse Martini
Punk/Disco	1970	Clubs	Le Canotier, la Vaudeville, Ogenblik
New Wave	1980	Espaces industriels	Plan K, le Nostalgia Club, le Pluriel, le Disque rouge
Techno/New Beat/House	1990	Reconversion des anciens théâtres, cinéma et dancing	Fuse, Jeux D’hiver, Cactus Club, le Garage, Chez Maman, Les Bains Baden, Who’s who’s land
Techno-Rock-Hip-hop-House-Punk-New Wave	2000	Diversification des usages – ouverture au quartier	Recyclart, the sparrow, Music village, le Claridge, Caves de la Chapelle, Bruxelles congrès, Halles de Schaerbeek
House	2010	Collectivités	Deep in House, Barrio, Bazaar, Bonnefooi, Zodiak, Barlok, Epicerie Moderne, Wood, Madame Moustache, C12...

Dans ce contexte, le documentaire *The Sound of Belgium* retrace l’émergence de la musique électronique en partance de la Belgique, qui a rapidement pris une place prépondérante sur la scène électronique du monde entier – la *New Beat Generation*. La thèse défendue par les réalisateurs du documentaire est celle de reconnaître que si le mouvement remonte à la fin des années 1980, il semble être le produit d’une quête historique d’identité qui remonterait, selon les auteurs, à la bataille de Waterloo et aux lendemains

de la Première Guerre mondiale. En ce sens, le *clubbing* belge est donc le fruit d'une transmission d'une culture évolutive, transmise de générations en générations et dont l'impact sur la société belge et mondiale fut déterminant.

### Tendances actuelles

De nos jours, la tendance du *clubbing* continue d'évoluer; le *clubbing* se pratique tant en club, qu'en bars de nuit, que dans des lieux culturels, des musées mais aussi dans des occupations temporaires, en intérieur et en plein air (espaces publics, festival...) qu'en journée. On référence à Bruxelles au moins 100 lieux potentiels de *clubbing*, plus de 200 opérateurs culturels et pas moins de cinq festivals à Bruxelles. Néanmoins seuls une vingtaine de clubs existent encore à Bruxelles.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que la Ville de Bruxelles a mis fin récemment à la taxation des « parties de danse » à raison de 40 centimes d'euro pour chaque personne qui danse. Une taxe qui remonte aux années 1950 et fut réactivée au milieu des années 2010, preuve d'une certaine vision politique de la vie nocturne. À l'époque la Ville se justifiait en expliquant que « la danse génère des dépenses supplémentaires en termes de sécurité, de tranquillité et d'ordre public et qu'il fallait donc les compenser par une taxe ».

## 4.5. CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

### Divertissement

Le *clubbing* est tout d'abord une forme de divertissement pour les personnes qui cherchent à sortir de leur quotidien et à se détendre. En effet, une étude réalisée par visit.brussels et Ipsos en janvier 2020 démontre que :

- 42% des bruxellois sortent en boîte de nuit au moins une fois par an (25% une fois par mois)
- Qu'il s'agit majoritairement d'hommes (58%) que des femmes (42%)
- Que le public principal a entre 18 et 34 ans. Le *clubbing* touche donc majoritairement des jeunes, même si la club culture peut parfois devenir une philosophie de vie, quel que soit l'âge.

Le *clubbing* est souvent associé à des pratiques risquées et à connotations négatives, telles que l'abus d'alcool et la consommation de drogues, les comportements irresponsables, des discriminations ou encore, des violences physiques, sexistes ou sexuelles.

Néanmoins, il serait erroné de réduire le *clubbing* à la consommation et aux pratiques risquées et à la violence. Comme déjà mentionné, les clubbers sortent pour la musique, pour danser et rencontrer des gens. Si la consommation d'alcool est plus propice dans un contexte nocturne – la nuit, espace-temps où les règles sociales et les normes de comportements sont moins strictes, elle n'est pas systématique. Aujourd'hui, et notamment suite à des vagues de témoignages de violences sexistes et sexuelles dans les milieux festifs, les organisateurs investissent beaucoup dans la prévention et dans la réduction des risques (détaillé dans la partie sur les mesures de gestion existantes).

D'autre part, la plupart des adeptes et praticiens expérimentés de la club culture défendent et promeuvent les valeurs de non-violence, d'inclusion des minorités ou des groupes marginalisés, le respect de soi, de l'autre, d'ouverture d'esprit, de bienveillance, de maîtrise de soi. Le mélange de générations en expérience de *clubbing* permet alors à ces valeurs d'être véhiculées et transmises aux plus jeunes.

### Interactions sociales

Ensuite, on peut dire que le *clubbing*, c'est la rencontre avec l'autre. Les clubs sont des plateformes qui brassent des centaines – parfois des milliers de personnes. Les gens se réunissent pour socialiser, rencontrer de nouvelles personnes et élargir leur capital social. Qu'il s'agisse de danser, de parler, de rencontrer de nouvelles personnes, d'approfondir les relations avec ses amis en se créant de nouveaux souvenirs et expériences communes, de nouer des relations amoureuses ou professionnelles ou tout simplement d'être dans le même espace, l'interaction sociale est au cœur de l'expérience du *clubbing*.

### **Expression de soi**

Mais c'est aussi la rencontre de soi et de l'autre. En tant que plateforme sociale, les clubbers sont invités à s'exprimer à travers leur style vestimentaires, accessoires, danse et d'autres formes d'expressions créatives. Cela peut contribuer au sentiment de soi et à l'identité d'un individu, ce qui peut donc avoir un impact profond sur les individus et la société dans son ensemble, en favorisant la cohésion sociale, la créativité, l'épanouissement personnel et même le développement de soi ou de son identité.

Il est intéressant de noter que l'expression de soi, et les valeurs d'émancipation et de différenciation sont corrélées à l'évolution sociologique de nos sociétés occidentales. En effet, l'émergence de l'individualisme comme phénomène socio-historique a contribué à ouvrir le champs des activités soumises au libre choix de l'individu. L'émancipation de l'individu face à ses prédéterminations sociales, familiales et économiques ont contribué à l'émergence du *clubbing* et aux valeurs qui le guide : autonomie, liberté individuelle, égalité, créativité, innovation, hédonisme sont au coeur de la pratique. Ces valeurs se reflètent d'ailleurs tout autant dans la musique, l'art et la mode associées au *clubbing* ainsi que dans les mouvements sociaux et politiques qui en sont issus.

### **Catharsis**

Le *clubbing* a également un rôle dans notre société. Le *clubbing* peut être un moyen pour les gens de se libérer de leurs inhibitions et de laisser libre cours à leur énergie. Du point de vue de la psychologie sociale, le *clubbing* pourrait être analysé comme une activité cathartique. La musique, en particulier, a le pouvoir de transporter les individus dans différents états de conscience et de susciter des réactions émotionnelles et sensorielles puissantes. Le rythme et les battements de la musique peuvent stimuler le corps, les battements du coeur, tandis que la mélodie et les harmonies provoquent toute une série d'émotions, de l'euphorie à la mélancolie. On pourrait alors voir dans la pratique du *clubbing*, une activité permettant de réduire les tensions, de défoulement et d'extériorisation, et qui par extension, permettrait de canaliser les énergies dans la société.

### **Développement des communautés**

L'histoire des musiques électroniques a toujours été intimement liée à l'histoire des minorités. Dans les années 1960 et 1970, les personnes issues des communautés LGBT+ étaient dans une situation de marginalisation importante de la société. A l'instar de l'oppression culturelle vécue par les noirs et personnes racisées, ces communautés se sont tournées vers des musiques et retrouvées dans des espaces qui pouvaient porter leur message et représenter leur image, à savoir la dance-music, la house, la techno, la disco.. Les clubs ont alors servi d'espaces protégés – et cachés de la culture majoritaire (blanche et hétéros) pour y vivre des expériences fortes, exprimer son identité, rencontrer des gens qui partagent ces expériences et y vivre des histoires d'amour, etc.

Les clubs et la musique ont donc joué un rôle essentiel dans le développement des communautés noires et des communautés LGBT+, mais aussi à l'inverse, les communautés noires et gays ayant influencés profondément l'histoire de la musique, et donc du *clubbing*.

### **Diversité culturelle**

Les clubs sont souvent des endroits où les gens peuvent découvrir de nouveaux styles de musique, de danse et d'art, contribuant ainsi au développement de la culture locale et internationale. Les clubs jouent un rôle important dans la transmission, l'évolution et l'identité culturelle du *clubbing*. Par exemple, le fait qu'ils servent de plateforme aux artistes pour présenter leur travail font d'eux un maillon essentiel dans la chaîne de diffusion musicale.

Les clubs contribuent donc à l'évolution des pratiques culturelles, telles que la danse et la mode, en offrant un espace où de nouvelles formes d'expression peuvent émerger et se développer. Les tendances de la mode qui émergent dans la culture des clubs influencent souvent la mode générale et la culture populaire. Par exemple, nous pouvons citer les sous-cultures Punk et New Wave qui ont émergé dans les clubs des

années 1970 et 1980 ont eu une influence majeure sur la mode et la musique depuis cette époque, ainsi que la mode actuelle associée à la culture Techno (*streetwear, allblack, etc.*).

### La question du genre

Nous ne disposons pas de données socio-démographiques exactes sur la répartition du genre auprès des artistes du *clubbing*. Néanmoins, une étude publiée par Scivias sur la programmation d'artistes de treize festivals<sup>3</sup> permet de donner une idée de l'ampleur des disparités dans le secteur de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon le rapport, 78% des artistes comptabilisés sont des hommes, contre 21% de femmes, 1% de personnes non-binaires ainsi que 72% de projets dits masculin, 28% de projets paritaires ou dits « féminins ».

Cependant, de plus en plus de labels, collectifs, réseaux et plateformes impulsent un changement pour un secteur plus inclusif et prennent action en sensibilisant et en accompagnant les structures pour inclure plus de femmes, de personnes sexisées et/ou racisées, queer dans leur programmation.

Du côté des organisateurs et des opérateurs, il y a encore moins de données disponibles à ce sujet. Historiquement, le milieu reste fortement géré par des hommes, à quelques exceptions près. Aujourd'hui, la tendance évolue et l'on retrouve de plus en plus de femmes et personnes sexisées à l'organisation d'événements et à la gestion des clubs.

### Développement économique

Le *clubbing*, et plus largement l'économie de la nuit, est un moteur économique important pour les villes, générant des revenus grâce aux dépenses en nourriture, boissons, transports et hébergement, entre autres.

Le *clubbing* contribue d'une part aux économies locales et au développement de la Région de Bruxelles-Capitale, en tant qu'industrie créative : la club culture est un élément important de l'économie nocturne car elle génère des emplois et une activité économique, ce qui constitue aussi un moteur important du tourisme et des échanges culturels. En effet, le fait d'avoir une offre de vie nocturne riche et diversifiée est une marque d'un statut culturel international et génère des emplois et des revenus en augmentant la fréquentation des hôtels, des bars et des cafés dans l'environnement immédiat des clubs; c'est un facteur important dans le choix d'un city trip ou lors d'une expatriation dans le cadre du travail.

D'autre part, le *clubbing* contribue également à l'habitabilité des quartiers en favorisant la sécurité et le sentiment de sécurité dans les quartiers par un contrôle social la nuit. Une vie nocturne animée par la présence de clubs et de lieux ouverts la nuit peut augmenter le nombre de personnes dans les rues la nuit, ce qui peut rendre la zone plus visible et moins attrayante pour les criminels.

L'éclairage des infrastructures, la présence de personnel de sécurité peut contribuer à encourager la police de proximité et d'autres formes d'engagement des citoyens dans les environs immédiats. Cela peut contribuer à instaurer la confiance entre les résidents, les entreprises et les forces de l'ordre, et peut conduire à une prévention qui décourage la criminalité tout en rendant la zone plus sûre pour les résidents et les visiteurs.

## 4.6. CONTEXTE SUPRA-RÉGIONAL

### Le *clubbing* ne connaît pas de frontières

Il est pratiqué dans les quatre coins du globe, de Londres à Singapour, en passant par Beirut et Kuala Lumpur. Certaines villes sont même mondialement connues pour la densité et qualité du *clubbing* qu'elles proposent : Ibiza, Berlin, Londres, Amsterdam, Tel Aviv, Buenos Aires.

Il existe plusieurs listes qui récompensent les meilleurs clubs du monde, en fonction notamment du genre musical. Citons par exemple les RA Clubs awards (qui place notamment le *Fuse* de Bruxelles à la

<sup>3</sup> Rapport Scivias : Où sont les femmes & les minorités de genre ? Étude sur 13 festivals de musique en Fédération Wallonie-Bruxelles, juin 2022 <https://drive.google.com/file/d/1eBsrAKJ5jtHmdkyMFWc3wAUrjswvCjpE/view>

14<sup>e</sup> place mondiale) ou encore le sondage public de 2022 (600 000 votants) de DJ Mag qui place le *Versuz* de Hasselt en 55<sup>e</sup> place mondiale.

Cependant, il y a certains pays – par exemple, qui connaissent des conflits armés, des gouvernements répressifs qui interdisent la consommation d’alcool, la mixité entre hommes et femmes ou encore par un rejet des valeurs occidentales - qui interdisent le *clubbing*, sous peine d’emprisonnement. Cela ne veut pas dire pour autant que la culture du *clubbing* n’existe pas : elle a lieu alors différemment ou alors dans l’ombre, cachée ou de manière illégale<sup>4</sup>.

### **Phénomène mondial de valorisation de la culture du *clubbing***

Il n’y a pas d’initiative similaire à l’étranger d’une inscription du *clubbing* à l’inventaire d’un patrimoine culturel immatériel d’une région donnée.

Néanmoins, plusieurs initiatives commencent à être prises pour reconnaître la dimension culturelle du *clubbing*. Entre 2019 et 2020, des membres des GRÜNEN, LINKE, FDP, SPD et CDU / CSU ont fondé le « Forum parlementaire sur la culture des clubs et la vie nocturne » au *Bundestag* allemand, afin de donner à la question de la culture des clubs plus de soutien et de visibilité, face aux enjeux de gentrification et développement urbanistique. Depuis, le 5 mai 2021, les clubs et les lieux de musique live ayant une référence culturelle démontrable ne sont dès lors plus considérés comme des lieux de divertissement (au même titre que des lieux de jeux d’arcades, les magasins de Paris, les cinémas du sexe et les maisons closes) mais comme des « équipements à vocation culturelle », au même titre que les théâtres, opéras, musées et salles de concerts (cf. références). Toujours en Allemagne, l’association *Rave The Planet* est en train d’élaborer le travail – mais qui n’a pas encore abouti – d’inscription de la techno au patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO<sup>5</sup>. En Suisse, la culture de la techno comme pratique sociale est inscrite à l’inventaire des traditions vivantes du canton de Zurich.<sup>6</sup>

## **5. ROLES DES DÉTENTEURS ET PRATICIENS DE L’ÉLÉMENT**

### **5.1. LES PRATICIENS (CEUX QUI (SE) PRODUISENT ET TRANSMETTENT**

**Les DJs et artistes :** Les DJs et autres musiciens fournissent la bande-son de la nuit et sont responsables de la création de l’ambiance et de l’atmosphère qui attirent les gens dans le club. Ils utilisent leurs compétences en matière de mixage, de *scratching* et de *beatmatching* pour créer un flux musical continu qui fait danser l’audience. D’autres musiciens et artistes peuvent également se produire en direct, jouer d’un instrument ou montrer leurs talents d’une autre manière, ajoutant ainsi à l’expérience globale de la soirée.

Ils sont responsables de l’interaction avec le public et de la création d’un sentiment de communauté autour de la musique et du club. De nombreux DJs et musiciens se sont constitués un public fidèle qui vient les voir jouer, contribuant ainsi à soutenir et à développer la communauté de la culture des

<sup>4</sup> Notons qu’en décembre 2020, la DJ palestinienne, Sama Abdulhadi, a été emprisonnée après une performance sur le site de Nabi Moussa, site archéologique en Cisjordanie. Initialement autorisé par le ministère du tourisme palestinien dans le cadre d’un projet d’enregistrement de vidéos sur la musique électronique en Palestine, les vidéos partagées dans le monde entier ont alors suscité l’indignation auprès de croyants, considérant le site comme un lieu sacré et la techno comme ne faisant pas partie l’héritage palestinien. L’artiste a donc été arrêtée le lendemain, mais relâchée une semaine plus tard suite à la vague de soutien mondiale (pétition recueillant 100 000 signatures en une semaine).

<sup>5</sup> Site web : <https://www.ravetheplanet.com/en/cultural-heritage-techno/>

<sup>6</sup> Source officielle : <https://www.lebendige-traditionen.ch/tradition/fr/home/traditions/culture-techno-a-zurich.html>

clubs au fil du temps.

Dépendant de la programmation musicale et de la ligne éditoriale, les DJs invités à se produire peuvent être Bruxellois, Belge mais également de DJs connus internationalement qui viennent se produire à Bruxelles. Pour donner une idée de grandeur, un club comme le *Fuse* compte huit DJs résidents et invite près de 500 DJs par an (250 belges, 250 internationaux). Néanmoins, il est très difficile d'estimer le nombre de DJs Bruxellois actifs puisque la réglementation en matière de statut d'artiste ne permet pas encore de rendre compte de la complexité du métier. En effet, certains DJs étant créateurs de musique, ils produisent de la musique originale. D'autres DJs sont considérés uniquement comme techniciens puisque d'un point de vue administratif, ils ne « font que tourner des disques ». La distinction entre les deux ne permettant pas de visibiliser la subtilité du métier de DJs. D'autant plus que le statut d'artiste ne compte que ceux qui sont indépendants et font du Djing leur métier principal – ou indépendant complémentaire. Cela ne permet donc pas non plus de prendre en compte ceux qui jouent à côté de leur métier principal. Ceux-là devraient avoir une carte d'artiste, soumis au régime des petites indemnités et change donc le régime de taxation lié au métier. En pratique, certains DJs témoignent d'une difficulté à obtenir leur carte d'artiste car la dimension artistique et créative du métier n'est, dans les faits, pas encore tout à fait reconnu.

**Les clubbers et l'audience** : Le public est au centre de tout cela. Les *clubbers* peuvent être définis comme un « collectif de personnes caractérisé par la consommation de l'expérience proposée » par le club. Les clubbers viennent de tous les horizons et représentent une grande diversité de milieux, d'âges et d'intérêts. Pour certains, le *clubbing* est un mode de vie et fait partie intégrante de leur identité. Pour d'autres, il s'agit d'une expérience sociale et festive. Le *clubbing* représente parfois un « rite de passage » vers l'âge adulte, ou alors un « rite de passage » obligé dans une ville réputée par son expérience de *clubbing*.

Nous disposons de très peu de données socio-démographiques sur les clubbers. En effet, les sorteurs ont une trajectoire de sortie qui peut varier en fonction du jour, de l'envie, de l'offre événementielle, etc. À Bruxelles, on peut estimer à plus de 30.000 clubbers réguliers par week-end (estimation calculée en additionnant la capacité maximale des clubs listés dans la partie localisation, pour une fréquence de deux soirs par semaine). Mensuellement, les clubbers représenterait plus de 300.000 personnes. Ce chiffre représente uniquement ceux qui se rendent en boîte de nuit, et donc ne comptabilise pas les fréquentations plus globales des lieux de vie nocturne, à savoir les bars, les salles de concerts, restaurants, etc.

En outre, de nombreux touristes viennent à Bruxelles pour sa vie nocturne, comme le démontre la « perception study » de 2021, réalisée par visit.brussels et Ipsos qui démontre que la vie nocturne est la 4<sup>e</sup> motivation pour les touristes de visiter Bruxelles.

## 5.2. CEUX QUI ASSISTENT ET SOUTIENNENT

Il existe de nombreux corps de métiers qui assistent et soutiennent le *clubbing* et la club culture. On peut donc citer, à titre non exhaustif :

### **Techniciens spécialisés indépendants** :

Les organisateurs et gérants font appel à des artistes – à des indépendants – qui prennent en charge une dimension spécifique de l'expérience de la club culture : scénographes, ingénieurs du son, ingénieur lumière, graphistes, photographes, danseurs, etc. Ils jouent un rôle clé dans l'amélioration de l'expérience du club en apportant leurs talents et perspectives uniques en ajoutant à l'ambiance

générale un impact visuel de l'environnement du club, en créant des expériences immersives qui sollicitent les différents sens et ajoutent à l'énergie générale de la nuit.

Ces artistes sont des personnes qui utilisent leurs talents créatifs et leurs compétences techniques pour créer des installations scénographiques intégrant des éléments tels que l'éclairage, la décoration et l'aménagement de l'espace, la photographie pour capturer et créer des images qui racontent une histoire ou transmettent un message ou encore une identité graphique et visuelle dans la création des supports de communication qui transmettent un message ou une idée par le biais d'images, de typographies et d'autres éléments de design visuel.

#### **Associations et collectifs de prévention et réduction des risques :**

Les clubs peuvent collaborer avec des associations et collectifs qui mettent en place des dispositifs de prévention et réduction des risques lors des soirées de *clubbing* comme *Quality Nights*, *Modus Fiesta* ou encore des associations qui proposent des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif comme *Plan Sacha*, *Osmose*, *Care team* de la *Brussels by Night Federation*.

#### **Les fournisseurs :**

Les fournisseurs et prestataires jouent un rôle important dans le soutien des activités des clubs. Ils peuvent fournir une série de services, tels que du matériel de sonorisation et d'éclairage, des fournitures de bar et du personnel de sécurité. Certains fournisseurs et prestataires peuvent également proposer des remises ou des tarifs spéciaux aux clubs, ce qui peut contribuer à réduire les coûts et à améliorer la viabilité financière du club. En outre, l'établissement de relations solides avec les fournisseurs et prestataires peut conduire à une amélioration de la qualité du service et à une plus grande fiabilité.

#### **Les professionnels des médias et des industries créatives :**

Les artistes, photographes, journalistes, écrivains peuvent couvrir la scène musicale et esthétique des clubs dans leurs publications ou sur des plateformes en ligne, en documentant les dernières tendances, les événements et les personnalités et artistes de la scène. De même, les photographes et les vidéastes peuvent filmer les soirées et les diffuser sur les médias sociaux et d'autres plateformes afin de promouvoir le club et sa culture.

Leur travail permet de documenter cette histoire et de la préserver pour les générations futures, mais contribue aussi à une meilleure compréhension des phénomènes sociaux et culturels liés au *clubbing*. L'archivage peut aider à préserver la mémoire collective des communautés locales et de leur patrimoine culturel. Cela peut également être utile pour les chercheurs et les artistes qui cherchent à comprendre et à créer des œuvres qui reflètent la vie nocturne et ses dimensions socio-culturelles.

En outre, l'industrie audio-visuelle peut s'inspirer de la culture des clubs, de sa mode, de sa musique et de son esthétique, en documentant ces éléments ou en les incorporant dans des films, des émissions télévisées et des clips musicaux. Dans l'ensemble, ils peuvent contribuer à promouvoir, et à élever la culture des clubs, tout en s'inspirant de la scène et en contribuant à son évolution permanente.

#### **Centre de soutien pour le secteur de la musique :**

La *Plateforme de soutien aux Industries Culturelles et Créatives* informe, réunit et visibilise les aides et soutiens aux acteurs des industries créatives; *SMART* est une coopérative de travailleurs qui permet d'héberger les projets professionnels, de partager des moyens, des outils pour les entrepreneurs; *VI.BE* est le centre de soutien pour les artistes et l'industrie musicale. Il conseille et

accompagne les artistes du secteur de l'industrie musicale dans la gestion de leurs affaires administratives et juridiques. *Le Conseil de la Musique* est une association sans but lucratif dont la mission est d'informer, conseiller et promouvoir le secteur de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles; *Wallonie-Bruxelles Musique* est une agence du service public spécialisée dans le soutien à l'exportation du secteur musical de la Fédération Wallonie-Bruxelles; *SCIVIAS* est une plateforme qui impulse un changement pour un secteur musical plus inclusif en Fédération Wallonie- Bruxelles.

### **Les médias spécialisés :**

Ces magazines jouent un rôle important dans la transmission et la promotion de la culture des clubs. Ils présentent souvent des articles, des critiques et des entretiens avec des DJs, des producteurs et d'autres figures clés de la scène, et fournissent des informations sur les événements, les clubs et les soirées à venir. Certains magazines proposent également des articles sur la mode et le style de vie en rapport avec la culture des clubs ou encore la gestion et les enjeux autour de la viabilité des clubs. Au-delà de la diffusion et transmission, ils soutiennent par leur travail l'existence et la viabilité de toute une culture. C'est par le biais de ces médias que les expressions immatérielles du *clubbing* sont rendues tangibles et transmises de générations en générations. Quelques exemples bruxellois: *Kiosk Radio, Bruzz, Knack Focus Vif, Our Scene Magazine, Rave Little Belgium, Subbacultcha, Brussels Calling, Ket Brussels, Vice Belgique, Trax, Tsugi, Larsen, Resident Advisor, Mixmag...*

### **Les maisons de disques et distributeurs :**

Les labels sont responsables de la sortie et de la promotion de la nouvelle musique, qui peut façonner l'émergence de nouveaux style ou tendances musicales. Les magasins de musique servent aussi de lieux de rencontre aux amateurs de musique et aux DJs pour découvrir de nouveaux morceaux et échanger des idées. Quelques exemples bruxellois : *Pias, Maloca Records, Kiosk Radio, Eating Records, We BringYou, Crevette Records, Sono Ventura Records, Balades Sonores, Doctor Vinyl, Crammed Discs, etc.*

## **5.3. CEUX QUI GERENT ET ORGANISENT**

### **Les gérants de clubs:**

Les gérants sont responsables de la gestion de tous les aspects des activités du club, et en particulier du respect des exigences légales, règlementaires et administratives de la gestion d'un club (permis d'exploitation, d'environnement, sécurité, etc.), du recrutement et la gestion du personnel, la réservation de spectacles et d'artistes, la promotion d'événements et la supervision des résultats financiers de l'entreprise.

On compte une soixantaine de gérants de clubs à Bruxelles. Les gérants sous-traitent de nombreuses fonctions cruciales – qui nécessitent des compétences techniques spécifiques - pour la gestion des activités. Parmi les sous-traitants, on retrouve les ingénieurs de son, de lumière, les stage-managers, les spécialistes de communication, photographes, vidéastes et graphistes. Ces personnes sont spécialisées dans un métier qui requiert un savoir-faire spécifique et qualifié, mais travaillent rarement comme employé d'un seul club.

### **Le personnel**

Le personnel joue un rôle important dans la gestion opérationnelle en créant un environnement accueillant et sûr pour les clients du club. Ils sont souvent le premier point de contact avec les clients, et leur attitude et leur comportement peuvent avoir un impact significatif sur l'expérience globale du club.

Le personnel du bar, vestiaires, toilettes et nettoyage et physionomistes sont essentiels pour assurer une expérience de *clubbing*. Le personnel du bar comprend les barmans, les serveurs et les autres employés qui travaillent dans le bar ou le salon du club, vestiaires, toilettes. Ils sont chargés de servir les boissons, d'encaisser les paiements et de veiller à ce que les clients passent un bon moment. Le personnel de sécurité, quant à lui, est chargé de maintenir un environnement sûr et sécurisé dans le club de surveiller le comportement des clients et de désamorcer les situations potentiellement dangereuses ou problématique. Ils sont également chargés de faire respecter les politiques et les règles du club, notamment en ce qui concerne la consommation de drogues, le harcèlement sexuel et la violence, et d'intervenir si nécessaire pour prévenir ou résoudre les problèmes qui se posent.

Il est important de noter que, pour ce groupe de travailleurs oeuvrant principalement le soir des événements, le niveau de qualification est peu élevé et le turn-over élevé.

### **Les collectifs et opérateurs culturels**

Ils sont, en quelque sorte, des gérants itinérants, sans lieu fixe. Ce sont des artistes qui se regroupent en collectifs ou des labels qui accompagnent les artistes dans la promotion de leur visibilité.

Ils organisent et promeuvent des événements dans différents clubs mais également ailleurs (open-air, festivals, lieux insolites, etc.). Ils sont responsables du concept artistique de l'évènement, de trouver et engager des artistes en cohérence avec le concept artistique, de coordonner la logistique et de commercialiser l'évènement auprès du public. Les promoteurs travaillent en étroite collaboration avec les gérants de clubs. On compte plus de 130 opérateurs culturels actifs à Bruxelles.

## **5.4. INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS ASSOCIÉES**

**Les pouvoirs publics** : Les clubs, ou événements de *clubbing*, doivent se conformer aux réglementations locales et aux exigences légales, qui sont établies et appliquées par des organes administratifs tels que les administrations communales ou régionales. En outre, les services de police sont en charge de maintenir le respect du règlement général de police et d'intervenir en cas de manquement.

**SABAM** : La société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs. Elle a pour objet la perception, la répartition, l'administration et la gestion (dans le sens le plus large du terme) de tous les droits d'auteur en Belgique et dans les autres pays.

**Le Conseil Bruxellois de la Nuit** : Le Conseil Bruxellois de la Nuit, créé en 2020 par le Gouvernement régional de Bruxelles, a pour but premier de créer et structurer une politique de la vie nocturne bruxelloise visant à améliorer le vivre-ensemble de Bruxelles la nuit. Pour cela, il est mandaté pour : dresser un portrait de la vie nocturne par le biais d'un diagnostic partagé ; émettre des propositions (non-contraignantes) au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en termes de projets de développement du vivre-ensemble nocturne ; faciliter la coordination et la mise en œuvre d'actions spécifiques et interdisciplinaires en développant des synergies entre parties prenantes.  
<https://www.visit.brussels/fr/professionnels/partners/conseil-bruxellois-de-la-nuit>

**La Brussels By Night Federation** : Brussels By Night est la fédération coupole des représentants des professionnels de la vie nocturne (clubs, bars de nuit, salles de concert, promoteurs, etc.) pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est réfléchi par des professionnels de la nuit dès 2019 et est créée dans l'urgence en 2020 avec l'arrivée de la crise sanitaire du covid19, par deux entrepreneurs culturels du monde de la nuit, dont un est actif depuis la fin des années 1980 et l'autre depuis la fin des

années 2000.

Dès sa création, la *Brussels By Night Federation* est rejointe par les plus grands professionnels du secteur : lieux et promoteurs itinérants. Depuis sa création, celle-ci ne cesse de gérer et apporter des solutions à des situations de crises pour lesquelles une réponse urgente est attendue par les pouvoirs publics, les citoyens et le secteur : covid, balance ton bar, crise de l'énergie, fermeture du Fuse... La mise en place de cette fédération répond à un phénomène devenu structurel mondialement : une urgence remplaçant la précédente. Elle est membre permanent et indispensable au sein du Conseil de la Nuit. Contact : [lorenzo@brusselsbynightfederation.be](mailto:lorenzo@brusselsbynightfederation.be)

**La Fédération HoReCa :** La Fédération Horeca Bruxelles est l'organisation professionnelle qui réunit, défend et représente les PME et indépendants bruxellois du secteur Horeca. Elle est l'organisation patronale professionnelle bruxelloise du secteur des hôtels, cafés et restaurants.

**24H Brussels :** 24h Brussels est une association indépendante. Elle produit des études et organise des tables rondes, des groupes de travail, et des séminaires, comme par exemple les sessions *Mind the Night*, avec le soutien de la Ville de Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils réunissent une grande diversité de participants : comités d'habitants, fédérations (horeca-fédération de la nuit), autorités, académiques, etc. L'objectif de ces moments d'échange est de faire remonter « d'en bas » les préoccupations, besoins, idées, solutions émanant des acteurs participants et alimenter ainsi l'ordre du jour du Conseil Bruxellois de la Nuit. Leur travail a pour objectif de permettre une participation du plus grand nombre à la réflexion sur la nuit, notamment sur la dimension territoriale et urbanistique de la fête.

Aussi, l'association 24h Brussels a constitué une ligne du temps des pratiques et lieux festifs bruxellois en invitant tous les citoyens et citoyennes bruxellois.es à partager leurs souvenirs dans une enquête en ligne (tickets, anecdotes, photos, vidéos, etc.) afin de tracer une ligne du temps de la culture du *clubbing* bruxellois. Un accord a été trouvé avec les Archives de la Ville de Bruxelles pour créer un fonds d'archives spécifique sur la nuit. Contact : [24hbrussels@gmail.com](mailto:24hbrussels@gmail.com)

**Event Confederation :** *Event Confederation* est l'organisation coupole des fédérations sectorielles BESA, Febelux et ACC. Ensemble, ils représentent plus de 748 entreprises et indépendants (environ 26%) du secteur événementiel, actifs dans divers métiers, y compris les constructeurs de stands, les organisateurs d'expositions, les venues, les sociétés de location, les spécialistes de la vidéo, du son et de la lumière, les constructeurs de scènes et de tentes, les traiteurs, le personnel d'accueil, les entreprises en sécurité et contrôle d'accès et ifreelancers...

## 6. ÉTAT, VIABILITÉ ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

### 6.1. MODES DE TRANSMISSION ACTUELS

Nous pouvons répartir les modes de transmission de l'élément en trois dimensions liées au *clubbing* : le *clubbing* en tant que pratique sociale et culturelle du point de vue de l'audience, les modes de transmission liés aux savoir-faire des métiers liés au *clubbing* et enfin, les modes de transmission de la culture du *clubbing*.

#### 1. Le *clubbing* – en tant que pratique sociale

- a. **Internet et les réseaux sociaux :** le mode de transmission actuel de la culture du *clubbing* passe essentiellement par l'internet et les médias sociaux. Avec l'essor de la technologie

numérique, les gens peuvent facilement accéder et partager des informations sur les clubs et les événements en ligne, et se connecter avec d'autres personnes qui partagent leur intérêt pour la culture des clubs. Les plateformes de médias sociaux telles que Facebook, Instagram et Twitter ou les plateformes de streaming sont utilisées pour promouvoir des événements, partager des photos et des vidéos et entrer en contact avec d'autres amateurs de clubs. Les forums et sites web en ligne offrent également une plateforme de discussion et de partage d'informations sur les clubs et les DJs.

- b. Les communautés :** Les goûts étant subjectifs et propres aux individus, certes influencés par un réseau complexe d'acteurs et de facteurs contribuant à ces goûts, les individus marquant un intérêt pour la musique et la culture de *clubbing* se rapprochent d'autres personnes ayant des goûts similaires, avec qui il est possible de partager l'intérêt, les informations sur les événements et les connaissances liés à la club culture. Il n'existe pas « une communauté » mais des communautés de clubbers. On pourrait, par exemple, citer les labels et collectifs qui rassemblent des gens dans un intérêt et dans des valeurs communes (ex : l'inclusion, la diversité musicale, la visibilisation de certaines minorités sur scène) et construisent une véritable communauté autour de certains artistes. Les collectifs de culture alternative ont une forte influence sur la transmission du *clubbing*, puisqu'ils mobilisent le public fidèle à ses événements, mais contribuent tout autant à la transmission du savoir-faire des métiers liés au *clubbing* qu'au développement et la diffusion de la culture des clubs. Il est nécessaire de noter qu'à l'annonce de la fermeture du *Fuse*, une pétition a recueillie le soutien de 65.953 personnes en l'espace de quelques semaines. Cette pétition témoigne de l'importance d'un établissement tel que *Fuse* auprès de sa communauté.<sup>7</sup>
- c. Le cercle familial :** Il est possible que, dans certains cas, une influence au sein même du cercle familial contribue à la transmission de la club culture par le partage de la musique. La famille, traditionnellement conçue comme premier lieu de transmission d'une culture, devient le premier mode de transmission en partageant des « biens culturels » tels que des CD, vinyles, matériels, mais aussi l'influence dans les goûts musicaux par le partage de souvenirs, photos, anecdotes, etc.

## 2. Le savoir-faire des métiers liés au *clubbing*

- a. Labels et collectifs :** Les labels de musique et collectifs ont pour mission de trouver des artistes et de les accompagner dans le processus d'enregistrement, de commercialisation et de diffusion de la musique. Ils sont responsables de la sortie et de la promotion de la nouvelle musique, qui façonne l'émergence de nouveaux styles ou tendances musicales. Un label est une forme de marque de production, qui reflète une identité, un savoir-faire, une direction artistique. Ils offrent un management pour les artistes, les aidant dans la stratégie de leur activités, relations publiques et communication (digital marketing, médias sociaux et relations publiques). Ils détiennent donc, à minima, des connaissances sur le fonctionnement de l'industrie musicale, le paysage médiatique et l'écosystème de *clubbing* bruxellois et des savoir-faire spécifiques en communication digitale et relations publiques.

---

<sup>7</sup> [https://www.change.org/p/sign-the-petition-to-support-fuse-club-in-brusselsbelgium?recruiter=1291734193&recruited\\_by\\_id=94b4d0e0-926a-11ed-9558-c7194f08e0fd&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=copypink&utm\\_campaign=petition\\_dashboard](https://www.change.org/p/sign-the-petition-to-support-fuse-club-in-brusselsbelgium?recruiter=1291734193&recruited_by_id=94b4d0e0-926a-11ed-9558-c7194f08e0fd&utm_source=share_petition&utm_medium=copypink&utm_campaign=petition_dashboard)

- b. Les écoles de DJing et académies de musique :** Les écoles de DJ et les académies de musique sont un des principaux modes de transmission du *clubbing* puisqu'elles dispensent un enseignement et des formations aux futurs DJs, qui peuvent ensuite mettre leurs compétences au service des clubs. En offrant un environnement structuré pour l'apprentissage et le développement, ces écoles contribuent à transmettre les savoir-faire nécessaires aux DJs qui se produisent.

Elles peuvent également faciliter la transmission des connaissances et des techniques entre les générations de DJs, en veillant à ce que la forme d'art reste vivante et pertinente au fil du temps. En outre, les académies et les écoles de musique peuvent également promouvoir l'appréciation et l'étude de la musique électronique en tant que forme d'art, contribuant ainsi à la valider en tant que pratique culturelle et à l'ancrer davantage dans le paysage culturel plus large.

Nous pouvons citer par exemple la formation d'*Electronic Music Production Certificate* de la SAE Institute, *La Mix Academie* ou encore Formation-DJ. Il est intéressant de noter que Bruxelles Formation propose d'ailleurs une formation en 33 leçons avec DJ Eanov.

- c. Instituts d'art audio-visuels :** Les ingénieurs lumières, de son, les producteurs, les scénographes et autres se forment et obtiennent leur certification dans des écoles et institut qui proposent des cursus orientés vers la maîtrise des compétences techniques requises pour ces professions. Certes, ces compétences ne sont pas exclusivement liées au *clubbing*, puisqu'elles peuvent être sollicités dans les arts du spectacle de manière plus général, mais elles restent nécessaires à la pratique.
- d. Les formations en événementiel :** Tenir un club et/ou y organiser, de manière récurrente, des événements accueillant plusieurs centaines de participants demande un savoir-faire professionnel (management d'événements, communication commerciale, relations publiques, etc.). Si, de fait, certains organisateurs ne sont pas nécessairement passés par une formation théorique en événementiel (mais ont une expérience de terrain sur le long terme, par exemple), ces compétences sont nécessaires et requises pour maximiser la bonne gestion d'un club ou d'événements.

### 3. La transmission de la club culture

#### a. Magazines spécialisés et littérature :

Destinés aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels, ces magazines jouent un rôle important dans la transmission et la promotion de la culture des clubs. Ils présentent des articles, des critiques musicales et des entretiens avec des DJs, des producteurs et d'autres figures clés de la scène, et fournissent des informations sur les événements, les clubs et les soirées à venir. Certains magazines proposent également des articles sur la mode et le style de vie en rapport avec la culture des clubs ou encore la gestion et les enjeux autour de la viabilité des clubs. Parmi ces revues, citons *Resident Advisor*, *DJ Mag*, *Groove*, *Tsugi*, *Mixmag*, *Kiosk Radio*, *Vice*, *Focus*.

Les livres – biographiques, autobiographiques, académiques ou documentaires – sont aussi un support important pour la transmission de la culture des clubs, de nombreux auteurs ayant exploré divers aspects du phénomène.

En voici quelques exemples notables :

- *Last Night a DJ Saved My Life*, de Bill Brewster et Frank Broughton : retrace l'histoire du DJing et de la culture de la musique de danse depuis ses origines, dans les années

- 1960, jusqu'à aujourd'hui ;
- *Energy Flash : A Journey Through Rave Music and Dance Culture*, de Simon Reynolds : explore l'évolution de la culture rave depuis l'explosion de l'acid house à la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui ;
- *Club Cultures : Music, Media and Subcultural Capital*, de Sarah Thornton : présente une collection d'essais d'universitaires et de praticiens explorant divers aspects de la culture des clubs, notamment la musique, la mode, les médias et l'identité ;
- *Rave Off : Politics and Deviance in Contemporary Youth Culture*, de Steve Redhead : propose une analyse critique de la culture rave en tant que forme de résistance et de rébellion des jeunes contre les normes sociales dominantes ;
- *Clubbing : Dancing, Ecstasy and Vitality*, de Ben Malbon : examine la signification sociale et culturelle de la culture des clubs et son impact sur l'identité individuelle et collective.

Ces ouvrages jouent un rôle important dans la documentation et l'analyse de la signification culturelle et sociale du *clubbing* et de la club culture, et ont contribué – et contribuent toujours – à transmettre les idées et les valeurs associées à ces phénomènes à de nouvelles générations de lecteurs et de passionnés.

**b. Maisons de disques, magasins de disques, vinyles et instruments :**

Les magasins de musique servent aussi de lieux de rencontre aux amateurs de musique et aux DJs pour découvrir de nouveaux morceaux et échanger des idées. En outre, certains labels et magasins de disques, vinyles et musique peuvent également produire des produits dérivés, tels que des T-shirts ou des affiches, qui peuvent servir de représentation physique de la culture et de ses valeurs.

Pour n'en citer que quelques-uns à Bruxelles : *crevette records*, *dust dealers*, *arlequin records*, *doctor vinyl*, *we insist*, *balades sonores*, *72 records*, *Sono ventura records*, *Seymour Kassel Records*, *Caroline Music*.

**c. Expositions :**

Les expositions et les musées jouent un rôle dans la transmission et la préservation de la culture des clubs. Certaines expositions présentent l'histoire et l'évolution de la culture des clubs par le biais de la photographie, de l'art, de la mode et d'autres supports. Les musées et services d'archives peuvent collecter et archiver des objets tels que des prospectus, des affiches, des disques et d'autres souvenirs des clubs et de la culture des clubs. Ces expositions et ces musées servent alors de plateforme d'éducation et d'appréciation de la culture des clubs pour les amateurs, chercheurs et les générations futures.

En 2019, le musée *Art & Design* de l'Atomium Museum à Bruxelles accueille l'exposition *Night Fever, designing club culture* qui célèbre les relations entre la culture pop et le design dans les discothèques. L'exposition se décrit ainsi comme « une visée singulière, pour donner aux clubs la place qu'ils méritent dans l'inconscient collectif : celle d'un mode de vie qui devient ART ».

Toujours à Bruxelles, et après un an de fermeture liée aux mesures sanitaires dans le contexte du COVID19 en 2020, le *Fuse* a notamment présenté l'exposition *Echoing Through Eternity*. Cette exposition temporaire, au sein même des enceintes du club, présente des archives de 27 ans d'art graphique et musical sous la forme de nombreux objets de collection, de dépliants et d'affiches.

En 2020, l'association 24h Brussels a constitué une ligne du temps des pratiques et lieux festifs bruxellois en invitant tous les citoyens et citoyennes bruxelloises à partager leurs souvenirs dans une enquête en ligne (tickets, anecdotes, photos, vidéos, etc.) afin de tracer une ligne du temps de la culture du *clubbing* bruxellois.

Plus récemment, l'expo *Egregore's echoes : A Celebratory transmission of Collective Joy*, proposée tout au long du mois d'avril 2023 par les artistes Antoine Grenez et Edouard Jattiot, met en lumière les rapports de la jeunesse éclectique à la fête, au sein des cultures dites alternatives, et d'en reconnaître ses symboliques sociétales.

Ces initiatives permettent de documenter l'histoire du *clubbing*, de comprendre sa complexité socio-culturelle et de la préserver pour les générations futures.

#### d. Les films et documentaires :

Ils capturent et présentent la musique, la mode et les aspects sociaux du *clubbing* et permettent à ceux qui ne sont pas en mesure de se rendre physiquement dans un club d'en faire l'expérience à travers l'écran. Parfois étant des fictions, parfois inspirés de faits réels. En outre, ils servent aussi d'archives historiques de la culture des clubs, en documentant son évolution au fil du temps et en préservant son héritage pour les générations futures.

Parmi les exemples notables, citons le documentaire *Paris is Burning*, qui explore la culture des salles de bal des années 1980 à New York, et le film *24 Hour Party People*, qui raconte l'histoire de la scène musicale de Manchester à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Déjà évoqué, le célèbre documentaire *The Sound of Belgium*, mais aussi – pour ne citer que les plus connus – : *Discovering electronic music* (1983), *Bienvenue au club* (2014), *Berlin, le mur des sons – documentaire ARTE* (2014), *Sous le donjon de Manu le Malin* (2017), *Quand tout le monde dort* (2018), *Universal techno* (1996), *Victoria* (2015), *Human Traffic, Beats* (2019), *Berlin Calling* (2008), *Zillion* (2022), *Paris est à nous, Making Kontakt* (2010), *The Art of Sound* (2007), *Raving Iran* (2016), *Mirano 80, l'Espace d'un rêve* (2021), etc.

## 6.2. PRATIQUES TRADITIONNELLES RÉGISSANT OU LIMITANT L'ACCÈS À L'ÉLÉMENT OU À CERTAINS ASPECTS DE CELUI-CI

### Accès au Clubbing :

Le *clubbing* en lui-même est une pratique relativement moderne et urbaine, donc il n'y a pas de pratiques traditionnelles spécifiques, à proprement parler, qui régissent son accès. Cependant, il existe certaines normes et coutumes qui peuvent influencer ou limiter l'accès aux clubs et aux soirées:

- 1. L'âge légal :** l'art. 1 de la loi du 15 juillet 1960 relative à la protection morale de la jeunesse, l'accès aux dancings ou aux boîtes de nuit est interdit aux mineurs de tout âge. Pour les discothèques, dancings et établissements assimilés, l'âge légal minimum requis est donc de minimum 16 ans. Néanmoins, l'ensemble des clubs bruxellois fixent l'entrée au minimum à 18 ans ou 21 ans. Cela vise à maintenir un environnement approprié pour les adultes et à limiter l'accès des mineurs.
- 2. Droit d'entrée et pouvoir d'achat :** de nombreux clubs requiert le paiement d'un droit d'entrée, qui peut varier en fonction de l'événement, du jour de la semaine ou de l'heure d'arrivée. Cela contribue à couvrir les coûts de fonctionnement du club et/ou à maintenir un certain niveau de

sélection des clients. À Bruxelles, les prix varient entre 5 et 30 euros, avec une moyenne générale située autour de 15 euros. A l'intérieur, les consommations et services coûtent également de l'argent. Sortir en club nécessite donc un certain pouvoir d'achat. Afin de mieux comprendre les pratiques des usagers, visit.brussels mène une enquête auprès des usagers de la vie nocturne bruxelloise qui permettra entre autre d'avoir une idée sur le budget moyen dépensé (et sa répartition) lors d'une sortie.

3. **Réservation et capacité maximale** : il est parfois nécessaire de réserver son droit d'entrée à l'avance ou d'être sur une liste d'invités pour pouvoir accéder à un club ou un événement. Cela peut être dû à la popularité de l'événement ou aux capacités limitées du club.
4. **Dresscode** : certains clubs requiert un code vestimentaire spécifique, où ils attendent que les clients portent des vêtements qui correspondent à un certain standard, tels que des tenues élégantes, des chaussures fermées, etc. Cela vise à maintenir une certaine image et ambiance dans le club.
5. **Politique d'entrée** : les physionomistes ou agents de sécurité à l'entrée des clubs peuvent aussi limiter l'accès au *clubbing* pour des raisons de tenue vestimentaire, de comportement, de consommation d'alcool ou drogues. Néanmoins, la directive européenne de 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès des biens et services oblige au principe d'égalité de traitement et cherche à protéger le public contre les discriminations.
6. **Mobilité réduite** : les personnes à mobilité réduite rencontrent souvent des obstacles lorsqu'elles souhaitent accéder à des événements. Cela peut inclure la présence d'escaliers, des espaces restreints ou une absence d'installations pour personnes handicapées telles que des ascenseurs, des rampes ou des toilettes adaptées. Cependant, il existe des initiatives pour rendre les événements de vie nocturne plus accessibles aux personnes à mobilité réduite, telles que l'installation de rampes et d'ascenseurs, des toilettes adaptées, une formation pour le personnel sur la manière d'assister les personnes à mobilité réduite, et des campagnes de sensibilisation pour encourager les organisateurs d'événements et les propriétaires de clubs à rendre leurs lieux plus inclusifs.

### **Accès à la club culture**

Pour ce qui est des métiers et de la club culture de manière plus générale, on pourrait faire référence au concept de capital subculturel<sup>8</sup> de Sarah Thornton qui se réfère aux connaissances, aux compétences, aux références culturelles partagées et aux réseaux qui sont valorisés dans une sous-culture donnée. L'auteure montre comment ces ressources peuvent être utilisées pour obtenir des avantages sociaux, comme l'acceptation, la reconnaissance, la notoriété, l'accès à des événements exclusifs ou la possibilité de participer à des activités spéciale – ou même utiliser ses compétences et ses réseaux pour réussir dans d'autres domaines tels que la mode, les arts, le cinéma ou les médias.

### **Accès aux métiers**

Enfin, pour pouvoir ouvrir un club, une série d'autorisation d'exploitation sont nécessaires. Parmi ces autorisations d'exploitation obligatoires, on trouve :

- Permis d'urbanisme : relatif au permis d'exploitation d'un lieu et de toutes modifications d'affectation ou de modification de l'espace.

---

<sup>8</sup> « Club Cultures: Music, Media, and Subcultural Capital » publié en 1996, Sarah Thornton

- Permis d'environnement : relatif aux normes de diffusion de son amplifié et de lutte contre le bruit de voisinage
- Avis de pompiers : relatif aux mesures de sécurité et d'évacuation
- Autorisations d'organisation d'évènements dans l'espace public

### 6.3. VIABILITÉ DES ÉLÉMENTS IMMATÉRIELS, DISPONIBILITÉ DES BIENS/OBJETS MATÉRIELS ASSOCIÉS

Pour comprendre l'émergence du *clubbing*, voir la partie historique et développements récents (partie 4.4) qui retrace l'apparition et le développement du *clubbing* du début du XX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui.

Concernant la viabilité des éléments matériels, nous pouvons ajouter que la tendance de fréquentation des clubs était plutôt stable, jusqu'à la crise sanitaire du Covid-19 en 2020. Les clubs ayant d'abord dû garder leurs portes fermées pendant 19 mois de suite et ensuite conditionner leur réouverture par un pass sanitaire et autres mesures sanitaires, ce qui, d'une part, a affecté la fréquentation en limitant l'accès et donc en diminuant la fréquentation mais qui, d'autre part, a montré l'importance du *clubbing* pour la santé mentale des jeunes.

Une étude récemment publiée (février 2023) par la VUB, réalisée à la demande de Hub.brussels sur l'impact économique du secteur culturel et créatif en Région de Bruxelles-Capitale en période post-covid, permet d'affirmer que si la contribution au PIB régional des Industries Créatives et Culturelles a baissé de 11% entre 2019 et 2020, la reprise est quand même visible : + 13,9% en 2021. « Des chiffres qui indiquent la grande capacité de ces entreprises à rebondir et qui augurent un retour au niveau d'avant-crise dans les années qui viennent. », commente Hub Bruxelles. Le secteur ayant été touché deux fois plus que les autres par la crise pandémique, retrouve une relative stabilité grâce aux aides gouvernementales.

Pour la fréquentation des boîtes de nuit bruxelloises, nous ne disposons pas encore de données concrètes et quantitatives spécifiques à ce sous-secteur. Néanmoins, plusieurs auteurs, écrivains, journalistes et exploitants affirment aujourd'hui un déclin alarmant du nombre de clubs. Un article publié par la RTBF en février 2020 constate qu'« en Europe, la Belgique a longtemps fait figure de référence pour ses clubs. Mais, depuis quelques années, les discothèques semblent fermer les unes après les autres. Selon les statistiques nationales, on comptait 544 discothèques en 2008 sur le territoire national. Cinq ans plus tard, il n'en restait que 478. Les chiffres les plus récents (2018) montrent qu'il n'en restait désormais que 398 ! »<sup>9</sup>.

La viabilité du *clubbing* est donc conditionnée par sa capacité à se réinventer et à offrir des concepts permettant de continuer d'attirer le public – la nouvelle génération – malgré l'apparition croissante d'alternatives de divertissement et l'augmentation du coût de la vie. En effet, le nombre de festivals, d'open-airs dans les parcs ou espaces publics, des soirées éphémères ou d'occupations temporaires entre deux projets immobiliers augmente à Bruxelles.

Aussi, les clubs doivent pouvoir continuer d'attirer un public plus jeune qui a été marqué par la crise sanitaire ainsi que par les crises qui ont suivi : confinements, balance ton bar, rumeurs de piques sauvages, crise énergétique. Sa viabilité dépend donc aussi de la possibilité de convaincre le public des

<sup>9</sup> Source : <https://www.rtbef.be/article/la-fin-des-discotheques-10423986>

actions et mesures de sécurité prises pour prévenir et réagir face aux situations problématiques. Cela passe notamment par la mise en place et la communication autour des formations du personnel, chartes et protocoles préventifs et réactifs clairs et maîtrisés par l'ensemble du personnel et communiqués au public, mise en place d'espaces « de repos », renforcement des équipes par des professionnels dédiés et formés à la réduction des risques (distribution de bouchons d'oreilles, d'eau gratuite, de matériel de sensibilisation, etc.) et à la lutte contre le harcèlement et violences sexistes et sexuelles par la collaboration avec des associations et la collaboration avec les services publics pour prévenir les incidents et assurer l'efficacité dans la prise en charge, l'encouragement au signalement de faits problématiques, collaboration avec des services de transports, agencement de l'espace et de l'éclairage pour renforcer le sentiment de sécurité, etc.

En outre, on constate aujourd'hui que les clubs ouvrent leurs portes à d'autres types d'activités pendant la journée, comme des espaces de travail, des expositions d'art, des boutiques éphémères et des événements de travail, lieux de rassemblements, conférences, etc. mais aussi à d'autres types d'événements (autre que du *clubbing*) la nuit, par exemple une privatisation dans le cadre d'un événement professionnel. Cela permet d'utiliser l'espace à des fins diverses et contribue à la viabilité financière du club. Cela permet également d'attirer un public différent et de créer une communauté plus diversifiée. Cependant, il existe un risque de perdre l'identité originale et l'importance culturelle du club s'il devient trop commercial ou trop axé sur des activités non musicales. Il est important de maintenir un équilibre entre les différentes activités et de veiller à ce que l'héritage culturel du club soit préservé.

D'autre part, la viabilité matérielle est également conditionnée par l'utilisation de technologies durables, innovantes, à réduire la consommation d'énergie, d'utiliser des matériaux respectueux de l'environnement, de mettre en œuvre des programmes de réduction et de recyclage des déchets et de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, l'utilisation de produits biodégradables et compostables, et la promotion de comportements respectueux de l'environnement auprès du personnel et des clients. Ces pratiques contribuent à réduire l'empreinte carbone des clubs et contribuent à un avenir plus durable pour l'industrie du *clubbing*.

#### 6.4. MENACES ÉVENTUELLES

Malgré les nombreux modes de transmissions actuels, il y a plusieurs types de menaces qui pèsent sur la culture du *clubbing* bruxellois, et en particulier sur les clubs qui accueillent le *clubbing*.

**Menaces financières :** La gestion d'un club est coûteuse et si les revenus générés par le club ne suffisent pas à couvrir les coûts de fonctionnement, le club peut être amené à fermer ses portes.

Dans les parties précédentes, nous avons évoqué à de nombreuses reprises l'importance de la sécurité du public. Cela passe notamment par la conception et l'aménagement du lieu (ce qui parfois demande des rénovations qui ont des coûts importants), par la présence de personnel formé et dédié à la sécurité, à la prévention et à la réduction des risques. Le recrutement et la formation du personnel présent, toute la nuit, est un coût important.

Nous avons également évoqué l'importance de réduire l'impact de la musique, et notamment des basses fréquences sur le voisinage extérieur. Les moyens d'insonorisation existent et les technologies se développent continuellement. Néanmoins, les études pour réduire au maximum les impacts du bruit ainsi que les techniques et les travaux d'isolation phonique (ex d'une *box in the box*) se chiffrent à plusieurs millions d'euros.

En outre, la durabilité est aujourd'hui devenue incontournable. Investir dans des nouvelles technologies pour l'éclairage, la circularité, des méthodes innovantes de production d'énergie (ex : utiliser la chaleur qui se dégage de la foule), toits verts, etc. demandent une réorganisation et un investissement coûteux. Cependant, la fermeture des clubs pendant deux ans, liées aux mesures sanitaires pendant la crise du covid19, a eu un impact économique énorme sur la rentabilité des clubs. Par ailleurs, dans le contexte économique et globale qui est le nôtre aujourd'hui, notamment par l'inflation liée à la guerre en Ukraine, et donc la montée des coûts des matières premières et de l'énergie, constituent une réelle menace interne pour les clubs. Les frais en électricité liés au bar, sons, lumières, ventilation, purification d'air... augmentent dangereusement les coûts liés à l'activité, tout en voyant le portefeuille et le pouvoir d'achat de l'audience diminuer.

Les prix des tickets d'entrées aux lieux de *clubbing* augmentent donc pour ces raisons-là, mais également par l'augmentation continue des cachets d'artistes (selon une enquête publiée dans *Paris Match*, les cachets d'artistes auraient augmenté de 15% à 30% en 2021), des charges sociales des travailleurs ainsi qu'à l'explosion des budgets alloués aux assurances (notamment dû aux risques d'annulation pour cas de force majeure).

#### **L'évolution des réglementations et des exigences légales et administratives :** Les

réglementations et les exigences légales et administratives sont, dans l'absolu, une bonne chose à plusieurs égards. Elles contribuent à garantir la sécurité et le bien-être des clients du club, du personnel ainsi que des personnes qui vivent ou travaillent dans les environs. Il s'agit par exemple de mesures telles que des règles de sécurité incendie, des restrictions sonores, de lutte contre la consommation de produits psychotropes, etc. Les réglementations contribuent à garantir que les clubs opèrent de manière équitable et éthique, par exemple en exigeant le respect du droit du travail et des politiques de lutte contre la discrimination, de la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Également, certaines réglementations permettent de promouvoir des pratiques commerciales responsables et durables, par exemple en imposant des pratiques respectueuses de l'environnement ou en encourageant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Néanmoins, l'évolution des réglementations et des exigences juridiques et administratives peut affecter la viabilité des clubs de plusieurs manières. Tout d'abord, les clubs sont tenus de se conformer à de plus en plus de réglementations et exigences légales en matière de santé et de sécurité, de prévention, tranquillité publique, etc. Le non-respect de ces réglementations entraîne des amendes, des fermetures ou des poursuites judiciaires, ce qui peut représenter une charge financière pour les propriétaires des clubs.

Deuxièmement, les modifications des réglementations et des exigences administratives augmentent le coût d'exploitation d'un club. Par exemple, si une nouvelle loi exige l'installation d'équipements de sécurité supplémentaires, tels que des nouveaux systèmes de ventilation, les exploitants de clubs devront investir dans ces améliorations, ce qui peut s'avérer coûteux.

Enfin, c'est surtout la charge administrative liée à la mise en conformité qui a un impact sur la viabilité des clubs. Par exemple, si les procédures administratives sont trop compliquées ou trop longues, elles peuvent décourager les propriétaires potentiels de clubs de créer de nouveaux clubs ou inciter les propriétaires de clubs existants à fermer leur entreprise. De même, si les exigences en matière de licence sont trop strictes, elles peuvent limiter le nombre de clubs pouvant opérer dans une zone spécifique, réduisant ainsi la concurrence et limitant les options pour les consommateurs.

**Offres alternatives :** Si l'augmentation de l'offre d'activités de divertissement festive n'est, dans l'absolu, pas une mauvaise chose, elle pourrait avoir un impact sur la fréquentation et donc la viabilité des clubs s'ils n'arrivent plus à attirer leur public.

En outre, les réseaux sociaux deviennent aussi une source de concurrence pour les clubs, et notamment pour l'aspect social et de rencontre que permettait initialement le *clubbing*. En effet, le développement d'applications ou de sites de rencontre permettant aux gens de se connecter et de rencontrer d'autres personnes en ligne, commencent à entraîner une diminution du nombre de personnes qui choisissent de sortir et de rencontrer des gens en présentiel dans un club, par le fruit du hasard par exemple.

Par ailleurs, des chercheurs (Vincent Cocquebert et Jeremie Pelletier) annoncent également une diminution de l'attrait de la fréquentation de discothèque par les jeunes générations.

**Nuisances sonores et bruits de voisinage** : Compte tenu de l'expansion démographique et de la densification de la population en ville, où de plus en plus de gens vivront 24 heures sur 24, il faut s'attendre à une augmentation prévisible des conflits liés au bruit de voisinage. La densité d'activités dans le centre et le frottement de ces activités dans le temps et dans l'espace provoquent, de fait, des nuisances. D'une part, par la gentrification de certains quartiers populaires et centrés et d'autre part, par la vétusté de logements et immeubles ainsi que le coût et le manque de moyens d'isolation sonore dans des établissements dans des lieux réaffectés à une utilisation nocturne, des conflits apparaissent entre riverains et établissements de nuit. De nombreux clubs risquent d'être fermés à la suite de plaintes pour nuisances sonores déposées par les riverains, ce qui peut entraîner des amendes, des poursuites judiciaires, voire la fermeture.

Il est évident qu'il y a une incompatibilité de fait entre un logement mal isolé contre le bruit et l'existence d'une discothèque dans le voisinage. Le bruit généré par la musique et les conversations peut perturber le sommeil des résidents et les empêcher de se reposer. Force est de constater une augmentation des plaintes des résidents des nouveaux lotissements par rapport au niveau de bruit des clubs établi dans le voisinage. Ce facteur a d'ailleurs été cité comme l'une des principales causes de la fermeture d'un grand nombre de lieux ces dernières années. Rien qu'à Londres, 35 % des lieux de musique live ont fermé entre 2007 et 2015.

Dans certains cas, le renforcement de la législation en faveur de la diminution du bruit en ville et le coût que demande une insonorisation absolue du lieu peut constituer une menace sérieuse pour la viabilité et l'existence des clubs. Dans d'autres cas, les réglementations en matière de bruit sont trop strictes, ce qui rend difficile l'exploitation des clubs et l'attraction du public compte tenu de l'expérience attendue du *clubbing*. En effet, en cas d'incompatibilité entre bruit de voisinage et diffusion de son amplifié, les clubs sont contraints de limiter le volume de leur musique ou d'utiliser des matériaux d'insonorisation pour se conformer à la réglementation sur le bruit de voisinage, ce qui peut avoir un impact sur l'atmosphère générale et l'énergie du club.

Il est donc important de trouver un équilibre entre la protection des droits des résidents à vivre dans un environnement paisible, la santé auditive du public et la possibilité pour les clubs de fonctionner et d'offrir une expérience de qualité à leurs clients.

## **Conclusion**

La vie devenant de plus en plus chère (et le pouvoir d'achat diminuant), les clubs devenant de plus en plus coûteux et la gestion administrative de plus en plus complexe, de moins en moins d'entrepreneurs souhaitent prendre le risque d'investir dans un club.

Néanmoins, sans lieux dans lesquels les artistes et organisateurs peuvent organiser et proposer leur concept de manière encadrée et légale, ni de proposition de nouvelles infrastructures ou lieux non temporaires, le *clubbing* bruxellois est menacé.

Dans les pays avoisinants, certaines contraintes légales et administratives sont plus souples ou adaptées. Par conséquent, la concurrence des pays voisins est importante et pèse sur Bruxelles ; les acteurs commerciaux, promoteurs, organisateurs et les artistes risquent de quitter le marché belge pour s'installer dans les pays qui proposent une vie nocturne dynamique et propice à son développement et à sa reconnaissance. Cette menace constitue un danger dans le sens où l'émulation artistique et la qualité

professionnelle quitte le territoire bruxellois et engendre donc non seulement un appauvrissement artistique, de savoir-faire et d'excellence locale, d'inclusion mais également économique.

## 6.5. MESURES DE GESTION OU DE SAUVEGARDE EXISTANTES

Des mesures de gestion et de sauvegarde qui commencent à se développer à Bruxelles. En particulier :

1. **Mise en place d'outils publics et privés** : la Ville de Bruxelles a mis en place d'une cellule «Tranquillité publique & Boulevards du Centre ». Le service répond aux questions des habitants et propose des solutions – en concertation avec les exploitants – pour une qualité de vie partagée à Bruxelles et propose notamment une Charte de la vie nocturne, développée en collaboration par la Ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles et les établissements et opérateurs de nuit. Les exploitants d'établissements de vie nocturne qui adhèrent à cette charte participent à des comités de suivi qui deviennent un lieu de dialogue privilégié entre l'administration et les établissements pour la recherche collective et proactive de solutions aux problèmes de gestion et de tranquillité publique rencontrés. Le Conseil Bruxellois de la Nuit répond également à la nécessité d'une gestion globale des enjeux.
2. **Collaboration avec les riverains et communautés locales** : certains clubs et lieux de *clubbing* collaborent avec les collectivités locales afin d'établir des relations positives et de répondre à leurs préoccupations. Cela passe par l'accueil ou l'organisation des événements de quartier, le soutien des entreprises locales et la possibilité pour les membres de la communauté de participer à la vie du club (open days, tickets gratuits, etc.).
3. **Initiatives de préservation** : Les clubs, artistes, musées et services d'archives commencent à chercher à préserver l'histoire et l'importance culturelle du *clubbing*, notamment par le biais de projets d'archivage, d'expositions et de programmes éducatifs. Cela contribue à sensibiliser à l'importance de la culture des clubs dans notre société et à promouvoir sa viabilité sur le long terme.
4. **Stimulation de la connaissance de la vie nocturne via des études, des enquêtes, des cartographies**
5. **Soutien administratif et financier** : Certaines administrations et pouvoirs publics proposent un soutien administratif, des boîtes à outils ou formations aux clubs pour les aider à poursuivre leurs activités et à soutenir leur croissance et leur développement (ex : formations diffusion de son amplifié, etc.).
6. **Sensibilisation des pouvoirs publics et des citoyens** aux multiples plus-values apportées par le secteur par la *Brussels By Night Federation* et par le travail du Conseil Bruxellois de la Nuit.

## 7. RÉFÉRENCES

### 7.1. AUTRES INVENTAIRES

L'élément figure-t-il dans un inventaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de Flandre?

Non

L'élément est-il reconnu à l'UNESCO ou dans un autre programme ?

Non

### 7.2. RÉFÉRENCES (liens à titre indicatif, fourni lors de l'introduction du dossier)

#### 7.2.1. PRINCIPALE BIBLIOGRAPHIE ET PUBLICATIONS

- Basso Julia C. Basso, Medha K., Satyal et Rachel Rugh. *Dance on the Brain: Enhancing Intra and Inter-Brain Synchrony*. 2021, *Frontiers in human neuroscience*. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7832346/>

- Cocquebert Vincent. *La Civilisation du Cocon. Pour en finir avec la tentation du repli sur soi*. 2021, Paris, Arkhe.
- Foessel Michael. *La nuit, vivre sans témoin*. 2017, Paris, Autrement.
- Guérin Florian, Hernandez Edna & Montandon Alain. *Cohabiter les nuits urbaines. Des significations de l'ombre aux régulations de l'investissement ordinaire des nuits*. 2018, Paris, L'Harmattan.
- Peltier Jérémie. *La fête est finie ?*. 2021, Paris, Éditions de l'Observatoire.
- Thornton Sarah. *Club Cultures: Music, Media and Subcultural Capital*. 1995, Polity, 1st ed. Hanover, University Press of New England.
- Vaudrin Marie-Claude. *La musique techno ou le retour de Dionysos. Je rave, tu raves, nous rêvons*. 2004, Paris, L'Harmattan.

### 7.2.2. ARTICLES

- Livet Pierre. *Patrimoine culturel immatériel et processus sociaux* in : Nouvelle revue d'esthétique, N°21, pp.61-72. 2018, Presse Universitaire de France.
- Zacharie Didier. *Qu'est-ce que la club culture?* In : Le Soir, 18.11.2021. <https://www.lesoir.be/407132/article/2021-11-18/quest-ce-que-la-club-culture>

### 7.2.3. DANS LES MÉDIAS

- RTBF. Chase. 2020. Documentaire sur la diversité de la vie nocturne belge et bruxelloise : <https://www.rtb.be/article/a-voir-un-docu-de-11-minutes-sur-la-diversite-de-la-vie-nocturne-belge-10409841>
- Le magazine Vice Belgique / rubrique « Culture Club». <https://www.vice.com/fr/topic/culture-club>
- VRT, Aster Nzeyimana. Série "Those were the days". <https://www.vrt.be/vrtmax/a-z/those-were-the-days/1/those-were-the-days-s1a4/>; [Aster Nzeyimana duikt het nachtleven van Fuse in | Those were the days - YouTube](https://www.vrt.be/vrtmax/a-z/those-were-the-days/1/those-were-the-days-s1a4/)
- Elle, Magazine. 13.04.2022. <https://www.elle.be/fr/358274-bruxelles-deux-temples-de-la-nuit-ou-la-fete-se-reinvente-au-feminin.html>
- Purcaro Decaro Thomas, Jabon Luc. Documentaire, *Mirano 80, l'Espace d'un rêve*. 2021. Disponible sur RTBF : <https://auvio.rtb.be/media/entrez-sans-frapper-mirano-80-l-espace-d-un-reve-2846134>
- Telekom Electronic Beats. Documentaire Club Special : *Fuse Brussels* (Electronic Beats TV) 2007. <https://www.youtube.com/watch?v=B97kzFXTkd4>.
- Rave the Planet. Techno goes UNESCO. <https://www.ravetheplanet.com/kulturerbe-techno/>
- Kent-Smith Jasmine. Techno culture in Zurich now considered part of Unesco's intangible cultural heritage. Celebrating the importance of dance music in the Swiss city. 2017. <https://mixmag.net/read/techno-culture-in-zuerich-is-now-listed-as-part-of-unescos-intangible-cultural-heritage-news>

### 7.2.4. EXPOSITIONS

- *Fuse, Exposition Echoing Through Eternity*, 09-18.04.2021, <https://www.brussels.be/exhibition-echoing-through-eternity>
- *Musée du Design de Bruxelles, exposition Night Fever. Designing Club Culture. 1960-today*. 21.11.2018 - 05.05.2019. <https://designmuseum.brussels/en/exhibitions-night-fever/>
- Centre culturel de la Tour à Plomb, Bruxelles, Exposition Egregore –Bruxelles, 22.03 - 29.04.2023, <https://hageltoren.be/node/363>

### 7.2.5. ARCHIVES

- Interview Paul Sterck, fondateur du Mirano dans les années 80. (vice.com) <https://www.vice.com/fr/article/wxdya4/archives-nightlife-bruxelles-mirano-paul-sterck>
- Témoignages de clients réguliers des soirées Dirty Dancing du Mirano <https://www.vice.com/nl/article/j5y7x3/vaste-klanten-van-mirano-over-de-legendarische-dirty-dancing-avond>
- Jozef Deville. Documentaire : The Sound of Belgium, 2012. [The Sound of Belgium \(2012\) - IMDb](#)
- Red Bull Music Ddocumentaire intitulé "Fuse" : The History Of Belgium's Premier Techno Club' <https://www.youtube.com/watch?v=Yl1RzG5Lxns&t=1391s>

### 7.2.6 ETUDES

- Dr. Marlen Komorowski. Reprise post-pandémique des industries culturelles et créatives. 2020. HUB / VUB - SMIT. Bruxelles. <https://hub.brussels/fr/etude-les-industries-culturelles-et-creatives-a-bruxelles/>
- Club Commission Study. "Club Culture Berlin" <https://www.clubcommission.de/club-culture-study/>
- Perception study Brussel-Capital Region. 2021. Ipsos. <https://www.visit.brussels/fr/presse/fait-et-chiffres/Perception-Study-Brussels-Capital-Region-aout-2021>

## 7.3. LIEN VERS SITE INTERNET

Brussels by Night Federation : <https://www.brusselsbynightfederation.be>

## 8. MOTIVATION DE LA DEMANDE

La demande d’inscription de la culture du *clubbing* à l’inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale est principalement motivée par une volonté de reconnaissance de son héritage culturel et de sa contribution à l’identité Bruxelloise.

Souvent médiatisé par les problématiques qu’il rencontre, peu valorisé, le *clubbing* mérite d’une part une valorisation de ses aspects culturels, sociaux et économiques, ainsi que de l’ensemble des métiers, des connaissances et des savoir-faire nécessaires à son existence.

Les clubs, tels que connus traditionnellement et qui ont permis à la club culture de se développer et d’exister, sont aujourd’hui menacés par différents facteurs. En reconnaissant la dimension culturelle des clubs et de leur plus-value pour la société, nous pouvons œuvrer à sensibiliser à leur vocation sociale et culturelle, à l’importance de l’archivage et de la documentation ainsi que de la nécessité d’élargir les connaissances à son égard, et ainsi mieux répondre aux besoins d’une gestion durable, sécurisée et inclusive.

## 9. CONSENTEMENT ET PARTICIPATION

Les auteurs du présent formulaire sont Alya Dirix, Lorenzo Serra, Olivier Arendt, Thierry Coppens. Les informations et ressources y figurant ont été collectées avec la participation de la communauté : à savoir les gérants du *Fuse* (les organisateurs, mais aussi grâce aux nombreux témoignages des artistes et du public), du *Mirano*, du *Spirito*, de *La Cabane*, du *C12*, de *Madame Moustache*, ainsi que le Musée Art et Design, les études de 24h Brussels ainsi que les travaux artistiques, archives et ressources d'Antoine Grenez.

La demande est soutenue et coordonnée par le Conseil Bruxellois de la Nuit, en particulier par la *Brussels by Night Federation*, *Visit.brussels*, la Ville de Bruxelles, 24h Brussels et la Fédération HoReCa Bruxelles. Un dialogue entre urban.brussels et le porteur a été mené pour aboutir à la demande.

Les données reprises sur ce formulaire ont été fournies par la communauté. Si, malgré le soin apporté à en vérifier l'exactitude, il s'avérait qu'elles comportent des erreurs, nous vous remercions de nous en faire part afin de les corriger le cas échéant.